

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/14/0425 du 23 septembre 2024 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un centre commercial à Marnach au nom et pour compte de l'entreprise Albra s.à r.l. Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 28 octobre 2024

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

